



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 OCTOBRE 2018

Affiché le 11 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : M. MION-M. CIRIO-Mme CUBIZOLLES- M. BORIOSI - Mme MARINO-M. CHAUVIN-Mme MINEI- M. DURAND - Mme RAUZY - Mme WALTER - M. STOJEBJA - M. LEMESSIER - Mme RAY- M. BERNARD- Mme MUIA - Mme TALAYRACH - Mme BILLOIS - Mme CHAQUET- M. LUCAS - M. BERTAUX- Mme LEBEL – Mme LAFFORGUE- Mme PRUNEAUX-M. HELY- M. GAUCHER-M. VERGES.

POUVOIRS : M. MONRAY pouvoir à Mme MINEI – M. THUBET pouvoir à M. DURAND - M. CHABROUX pouvoir à Mme PRUNEAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DURAND

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION																																																								
	FINANCES																																																								
04.10.2018.01	Décision Modificative n°1 – Budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup – Exercice 2018 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE : - APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup – Exercice 2018, telle que présentée : FONCTIONNEMENT : <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Imputation</th><th rowspan="2">Libellé</th><th colspan="2">Montant</th></tr><tr><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>739223-01-08</td><td>Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales</td><td>9 550,00</td><td></td></tr><tr><td>61521-823-15</td><td>Abattage platanes malades</td><td>30 000,00</td><td></td></tr><tr><td>673-026-08</td><td>Rétrocession concession</td><td>2 500,00</td><td></td></tr><tr><td>60618-413-14</td><td>Régularisation factures gaz de 2017</td><td>30 000,00</td><td></td></tr><tr><td>775-01-08</td><td>Régularisation prévision cession <u>immo</u></td><td></td><td>-400 000,00</td></tr><tr><td>023-01-08</td><td>VIRT A LA SECTION INVESTISSEMENT</td><td>-472 050,00</td><td></td></tr><tr><td></td><td style="text-align: right;">TOTAUX</td><td>-400 000,00</td><td>-400 000,00</td></tr></tbody></table> INVESTISSEMENT : <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Imputation</th><th rowspan="2">Libellé</th><th colspan="2">Montant</th></tr><tr><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>021-01-08</td><td>VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</td><td></td><td>-472 050,00</td></tr><tr><td>024-01-08</td><td>Prévision cession immobilisation</td><td></td><td>400 000,00</td></tr><tr><td>2128-824-15</td><td>Aménagement de terrains</td><td>-72 050,00</td><td></td></tr><tr><td></td><td style="text-align: right;">TOTAUX :</td><td>-72 050,00</td><td>-72 050,00</td></tr></tbody></table>	Imputation	Libellé	Montant		Dépenses	Recettes	739223-01-08	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	9 550,00		61521-823-15	Abattage platanes malades	30 000,00		673-026-08	Rétrocession concession	2 500,00		60618-413-14	Régularisation factures gaz de 2017	30 000,00		775-01-08	Régularisation prévision cession <u>immo</u>		-400 000,00	023-01-08	VIRT A LA SECTION INVESTISSEMENT	-472 050,00			TOTAUX	-400 000,00	-400 000,00	Imputation	Libellé	Montant		Dépenses	Recettes	021-01-08	VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-472 050,00	024-01-08	Prévision cession immobilisation		400 000,00	2128-824-15	Aménagement de terrains	-72 050,00			TOTAUX :	-72 050,00	-72 050,00
Imputation	Libellé			Montant																																																					
		Dépenses	Recettes																																																						
739223-01-08	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	9 550,00																																																							
61521-823-15	Abattage platanes malades	30 000,00																																																							
673-026-08	Rétrocession concession	2 500,00																																																							
60618-413-14	Régularisation factures gaz de 2017	30 000,00																																																							
775-01-08	Régularisation prévision cession <u>immo</u>		-400 000,00																																																						
023-01-08	VIRT A LA SECTION INVESTISSEMENT	-472 050,00																																																							
	TOTAUX	-400 000,00	-400 000,00																																																						
Imputation	Libellé	Montant																																																							
		Dépenses	Recettes																																																						
021-01-08	VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-472 050,00																																																						
024-01-08	Prévision cession immobilisation		400 000,00																																																						
2128-824-15	Aménagement de terrains	-72 050,00																																																							
	TOTAUX :	-72 050,00	-72 050,00																																																						

04.107.2018.02	<p>Convention pour la mise en place du RGPD avec le SICTIAM.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à LA MAJORITE des membres présents ou représentés :</p> <p style="padding-left: 40px;">Ont pris part au vote : 28 (dont 38 par pouvoir) Ont voté pour : 27 Se sont abstenus : 1 (M. HELY) Ont voté contre : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention pour la mise en place du RGPD avec le SICTIAM, dont le projet est joint en annexe de la délibération. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer d'une part, ladite convention, ainsi que les avenants y afférents et d'autre part, tout avenant et/ou convention ayant pour objet la mutualisation de ces outils notamment avec les établissements publics de la commune.
04.10.2018.03	<p>Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup – Répartition comptable des résultats de l'actif et du passif du syndicat.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la répartition intégrale à la Commune de Villeneuve-Loubet - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'intégration des résultats ci-dessus au budget, à l'inventaire et à la trésorerie de la Commune de Villeneuve-Loubet ; - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en vue de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup.
04.10.2018.04	<p>Avenant garantie d'emprunt Nouveau Logis Azur.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'avenant de réaménagement de dette garantie par la commune de La Colle-sur-Loup, dont un exemplaire est joint à la délibération.
04.10.2018.05	<p>Autorisation des travaux chaussées 2018 pour l'obtention de la Dotation cantonale 2018 et la Dotation des amendes de police 2018.</p> <p>Dans le cadre de la sécurisation des chaussées, une campagne de travaux doit être opérée pour la fin d'année 2018. Les travaux ne pouvant être effectués sur l'ensemble des routes au regard des contraintes budgétaires, des zones prioritaires ont été définies, notamment en prenant en considération le nombre de fissures, d'ornières, de déformations, de nids de poule...</p> <p>Ces zones prioritaires d'intervention concernent des tronçons de voies communales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin des Moulières - Chemin des Caillades - Chemin des Salettes - Avenue des Jardins de France - Boulevard Alex Roubert (au niveau du collège) - Chemin du Défoussat (entre le Bd Sauvaigo et le chemin de Saint Etienne) - Avenue de l'Ancienne Gare - Chemin du Roure <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE les travaux de chaussées 2018 pour l'ensemble des voies susvisées.

04.10.2018.06	<p>Carte scolaire</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTÉ, à compter de l'année scolaire 2018/2019, la nouvelle carte scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la commune présentée en séance.
04.10.2018.07	<p>Charges des dérogations scolaires – Année 2017/2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tarif des dérogations scolaires, pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 2 167.13 € pour un enfant scolarisé en école maternelle • 734.81 € pour un enfant scolarisé en école élémentaire
	<p>INFORMATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOURISME : Bilan de la saison estivale 2018 - SECURITE : Convention commune/Aurédis dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde - INTERCOMMUNALITE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2017.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 4 OCTOBRE 2018.

Le Secrétaire de séance,
Y. DURAND.